

Viens



BULLETIN MUNICIPAL



Janvier 2018 - n°7

Un des troupeaux qui participent activement à l'entretien des sous-bois pour lutter contre les risques d'incendies

Si vous souhaitez recevoir les informations municipales par mél, transmettez votre adresse mél à la mairie de Viens : commune-de-viens@wanadoo.fr



et préserver notre environnement

2017 s'est terminée avec l'arrivée de pluies tant attendues. Ouf !

Mais celles-ci ne doivent pas nous faire oublier que des périodes de sécheresse telles que nous avons connues cette année constituent des risques très importants pour les feux de forêts. Cet été, la commune de Viens a eu beaucoup de chance car tous les départs de feux ont été maîtrisés très rapidement. L'action des pompiers a été très efficace. Qu'ils en soient remerciés ! Mais nous savons que la sécurité passe par un déboisement réfléchi sur les parcelles en bordure des voies d'accès et un débroussaillage systématique à 50 m autour des

maisons. Les propriétaires sont invités à respecter la réglementation en vigueur. Pour une meilleure information, une réunion avec des techniciens sera organisée prochainement.

Par ailleurs, l'eau pose de plus en plus de problèmes soit par sa rareté, soit par les dégâts qu'elle cause en cas d'inondations.

Les vœux du conseil municipal auront lieu le vendredi 19 janvier 2018 à 19 h à la salle des fêtes de Viens

Suite de l'édito en dernière page

EDITO

Les jardins partagés

En Mai 2016, un groupe d'habitants a été constitué pour travailler sur le projet du « Jardin Partagé ». Depuis un an et demi, le groupe réfléchit à l'organisation, l'aménagement de l'espace... et surtout organise régulièrement des journées de débroussaillage, ce qui permet de redécouvrir les magnifiques restanques, de mettre en valeur l'église St Hilaire, ainsi que de redonner vie aux plants et arbustes retrouvés, comme les cerisiers, le figuier ou encore les vieilles vignes de Joseph !

Quelques expériences ont été réalisées : plantation de fèves et de pois-chiches, fabrication d'une butte permaculture pour le printemps prochain ; et bien sûr, les parties cueillettes avec la récolte des fèves, des cerises et des pois-chiches que nous allons bientôt ressemer !

Ces rencontres, ouvertes à tous et très conviviales, s'articulent avec les journées citoyennes organisées par l'Association Alpes de Lumière et les Amis de Viens, pour la restauration de certains murs en pierre sèche, avec l'aide technique et précieuse des murailleurs professionnels viennois. En 2017, la dernière journée a eu lieu le jour de la Ste Catherine avec la plantation de deux arbres fruitiers, donnés par un habitant et l'achèvement du premier mur en pierres sèches ! Ces journées ont rassemblé, depuis le début des chantiers, environ 80 personnes.

Nous souhaitons qu'en 2018, il y ait autant de participants, petits et grands, pour participer à la vie du « Jardin partagé » qui, à partir du mois de janvier, sera géré par une commission « Jardin partagé » au sein du Foyer Rural (voir article sur le Foyer Rural dans le flyer joint au bulletin).



Nouvelle année, nouvelle mairie !

Les travaux qui ont commencé fin mai ont bien avancé et normalement le bâtiment sera fini dans les temps, d'ici début avril prochain. Aujourd'hui, l'enveloppe du bâtiment est terminée et c'est à l'intérieur que les choses avancent avec la pose des cloisons, des menuiseries, de l'électricité, de la plomberie... Les chantiers participatifs remportent un vif succès puisqu'ils ont rassemblé, en tout, une trentaine de personnes différentes, majoritairement de Viens. C'est à chaque fois la bonne humeur et la convivialité qui ont rythmé ces journées, sans compromettre le sérieux des travaux grâce à l'encadrement technique de Sébastien Duthérage (association Le Village / APTE). En ce début d'année, ce sont les enduits terre intérieurs qui ont démarré.

En décembre, un test obligatoire d'infiltrométrie (étanchéité à l'air) a été réalisé et il a abouti à une valeur de 0,33 m³/h.m², donc déjà bien inférieure à ce qu'impose la réglementation (qui est de 1,7 maximum pour ce type de

bâtiment tertiaire). Certaines pertes d'air ont pu encore être corrigées. Le test final donnera donc vraisemblablement une valeur encore meilleure, garantissant la performance énergétique du bâtiment.

En décembre toujours, le CEA de Cadarache, en partenariat avec le Parc du Luberon, a fait la demande à la mairie de poser dans un des murs de paille des capteurs pour mesurer le comportement de ces murs à la température et à

l'humidité. Rappelons que le CEA, parallèlement à ses recherches sur le nucléaire, travaille également sur les nouvelles technologies. C'est à ce titre que ce centre de recherche s'est intéressé à notre bâtiment et à son mode constructif qui pourrait se généraliser à l'avenir dans les constructions publiques.

Et fin décembre, c'est la sous-préfète d'Apt qui est venue visiter le chantier. Elle a ainsi pu apprécier la qualité du

Nouvelle année, nouvelle mairie ! (suite)

bâtiment ainsi que l'engagement des bénévoles qui ont participé aux chantiers participatifs. Elle a alors encouragé la mairie à faire connaître ce projet novateur.

C'est l'occasion de rappeler les raisons qui ont amené la municipalité à faire le choix de ce type de construction. En effet, à l'heure de la transition énergétique, l'emploi de matériaux tels que le bois, la paille, la terre... permet de



réduire l'impact environnemental de la construction car ils sont renouvelables, locaux et peu énergivores. Le bois et la paille permettent en outre de fixer le CO₂ (c'est l'énergie du soleil, grâce à la photosynthèse, qui transforme le CO₂ en cellulose). A l'inverse, les matériaux dits "industriels" sont source de CO₂ (à cause des énergies fossiles utilisées pour leur fabrication et leur transport). Rappelons que ce sont les émissions de CO₂ qui sont responsables du réchauffement climatique et que la transition énergétique vise à les faire baisser. Par ailleurs, ces matériaux offrent une qualité de vie intérieure optimale, et en particulier la terre crue : confort thermique (grâce à son inertie), hygrométrie (régulation naturelle de la teneur en eau de l'air) et confort acoustique. En outre, ces matériaux naturels permettent d'éviter les dégagements de COV (composés organiques volatiles), que rejettent dans l'air beaucoup de matériaux issus de la pétrochimie (peintures, colles, plastiques...) et qui sont aujourd'hui remis en cause par les autorités sanitaires.

Enfin, comme tout bâtiment, il est utile de penser aussi à sa destruction en fin de vie, même si c'est dans plusieurs décennies. Et là encore les matériaux utilisés offriront l'avantage d'être facilement éliminés, voire recyclés.

Il est bon de rappeler aussi que le bâtiment a été conçu

selon des critères bioclimatiques, c'est-à-dire en optimisant les apports solaires, bénéfiques pour récupérer de la chaleur en hiver mais aussi pour optimiser l'éclairage intérieur, réduisant ainsi la facture énergétique de fonctionnement du bâtiment (chauffage, éclairage). Des protections solaires (brise-soleil, volets) permettront aussi d'éviter la surchauffe en été et ainsi de se passer de climatisation.

Concernant le coût du projet, il faut bien distinguer le coût du nouveau bâtiment du coût total de l'opération. En effet, l'opération globale inclut les études de maîtrise d'œuvre (nouvelle mairie et requalification de l'ancienne mairie), toutes les autres études obligatoires (géomètre, études de sol, contrôle technique, coordinateur « sécurité » sur le chantier, tests d'infiltrométrie...), ainsi que les branchements aux réseaux et les travaux sur les abords (drainage de l'ancien bâtiment, parvis, garde-corps, pergola...). Le coût de l'opération globale est ainsi de 418 000 € HT, subventionné à 80 % grâce au



caractère innovant de notre projet (Etat, Région, Département). Une fois les subventions touchées, le reste à charge pour la commune sera alors de 83 600 € pour l'opération globale.

Concernant le bâtiment lui-même, le coût des travaux (hors aménagements extérieurs et réseaux) est de 267 200 € HT pour une surface nette (SHON) de 155 m², soit un coût au m² de 1 724 €. Contre toutes idées reçues, ce prix est tout à fait raisonnable compte-tenu des performances énergétiques atteintes. En effet, notre bâtiment respecte non seulement la réglementation thermique en vigueur (RT

De nouvelles activités intergénérationnelles à Viens



Comme cela est devenu un rituel depuis quelques années, fin décembre, un **Noël intergénérationnel** a lieu à l'ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) de Viens. Les membres du CCAS, des personnes âgées, les animateurs du centre aéré préparent le goûter. Les enfants fabriquent des décorations pour en donner aux personnes âgées et embellir la salle. Les élèves de l'école offrent des cartes de vœux et chantent des chansons de Noël avec leurs enseignantes. Cette année, des Viensoises se sont rapprochées des dames de la Bello Vido (qui se retrouvent chaque jeudi au foyer Jeannette Roux) pour trouver une idée d'objets à réaliser pour en offrir, en échange, aux enfants de l'école.

Courageusement, elles ont fabriqué 50 petits paniers qu'elles ont remplis de papilotes. Espérons que, pour l'an prochain, de nombreux-ses anciens-nes les rejoindront pour imaginer et réaliser de nouvelles créations.

D'autres rencontres intergénérationnelles ont eu lieu grâce aux **projections de courts et longs métrages** programmées

par l'association Camera Lucida dans le cadre d'un projet intitulé « Le Sel de nos vies ». Parmi les sept séances animées par Milena Espinal, l'une a eu lieu avec l'ALSH ce qui a permis aux personnes présentes de voir, entre autres, le court-métrage réalisé par les enfants de Viens cet été et une autre séance a eu lieu avec les élèves des classes de Viens.

Chaque fois, ce fut l'occasion d'échanges très riches durant lesquels la plupart des spectateurs acceptèrent de prendre la parole pour s'exprimer sur ce qu'ils venaient de voir, leurs ressentis et sur les souvenirs que cela leur évoque.

Comme ces projections ont satisfait les personnes qui y ont assisté, le projet devrait être reconduit avec l'aide de l'ADMR. Une enquête sera faite pour trouver quelle serait l'après-midi qui conviendrait le mieux.

Autre nouveauté : Palou et Ninou ont décidé de proposer aux anciens-nes de venir **partager un repas de midi avec les enfants du centre aéré** un ou deux

mercredis par trimestre (participation : 7 €). Il est possible de venir à 12h ou avant pour participer à la confection du repas avec les enfants. **N'hésitez pas à vous inscrire en mairie.**

Pour toutes ces activités, des membres du conseil municipal sont prêts à venir chercher les personnes qui auraient besoin d'être accompagnées à pied ou en voiture.



Brèves

Le centre aéré s'est engagé dans un programme de recyclage (cf.terracycle.fr). Il récupère tous les instruments d'écriture (stylos à bille, feutres, porte-mines, effaceurs, marqueurs, surligneurs, correcteurs en tube ou en souris peu importe leur marque ou leur matière, à l'exception des tubes de colle, gommes et règles) ainsi que les cartouches d'encre d'imprimante et les gourdes de compote vides pour les donner à la famille GHELARDI, engagée dans l'association Timoun pour Haïti. (www.timounhaiti.org)

Les enfants de l'école s'expriment...

DANS NOTRE ECOLE IL Y A :

Une cabane en bois, un poulailler avec trois poules, une balançoire en forme de bateau, un pont en bois qui bouge, des tricycles, des trottinettes et des draisienne, des jouets pour la cour, des arbres, des bancs, un jardin potager, deux classes et 7 adultes.

Dans notre classe il y a 19 enfants (3 petits, 5 moyens, 11 grands) et 2 adultes (la maîtresse Audrey et Claire).

Dans la classe des CP/CE1 il y a 18 enfants (10 CP et 8 CE1) et la maîtresse Marie-Pierre.

A la cantine il y a Anne et Aurélie.

Au centre de loisirs il y a Palou et Anca.

Les enfants de la maternelle

Le poulailler de l'école de Viens

A l'école, les déchets de la cantine sont recyclés grâce aux poules.

Nous avons trois poules à l'école de Viens, deux ont le cou nu. Nous n'avons pas de coq ! Les poules font des œufs tous les jours. Elles mangent les restes de la cantine. Tous les jours de classe, à 13h15 nous venons leur donner à manger et à boire et parfois des graines. Tous les week-ends il y a une famille qui les nourrit. Pendant l'hiver et pendant les vacances, elles restent chez Robin de la classe de maternelle.

Suzanne et Clara-Lou (CE1)

Claudette est partie à la retraite

Claudette, l'assistante de direction de l'école de Viens n'a pas eu son contrat renouvelé en Novembre 2017.

Claudette est partie à la retraite, le 16 novembre 2017. Elle a travaillé pendant 3 ans à l'école de Viens. Elle est partie un jeudi soir, nous lui avons offert des roses lui avons chanté une chanson et lui avons fait un carnet souvenir avec des mots doux. Elle avait préparé une tarte aux pommes pour tous les enfants. Nous ne l'oublierons pas. Merci Claudette !

Amélia et Chemsedine (CE1)

Des courts métrages dans la salle des fêtes de Viens pour les enfants

C'est un de nos projets pour l'année. Comment fabriquer un court métrage ?

Nous allons faire un court métrage à l'école avec Jean -François de l'Emala pour la fin de l'année scolaire, alors nous avons vu des courts métrages dans la salle des fêtes pendant tout le mois de novembre.

Grace à Caméra Lucida, avec les anciens de Viens, nous avons vu deux courts métrages en noir et blanc (de l'époque des frères lumière !) : La maison démontable et pour épater les poules. C'était très drôle ! Nous avons vu d'autres courts métrages sur les poèmes de Jacques Prévert et beaucoup d'autres encore.

Le 30 Novembre, nous allons voir des courts métrages avec l'association "court c'est court" avec l'école de Caseneuve.

Sacha et Abigail (CE1)



Brèves

Le projet de buanderie associative à Viens est parti du constat que certaines personnes ne possédaient pas de lave-linge personnel et/ou trouvaient que cet appareil électroménager gagnerait à être partagé (surtout pour les personnes logeant seules) pour une utilisation plus rationnelle, économique (achat, entretien, rendement...) et écologique (fabrication, obsolescence, destruction...).

Par ailleurs, la mise en commun de moyens financiers permettrait également de se procurer une machine à capacité plus importante propice au lavage de couettes, dessus de lit et autres (et pourquoi pas un sèche-linge pour les jours de pluie à répétition ou table à repasser ou... vos idées sont les bienvenues).

Le mode de fonctionnement serait de type associatif, chacun payant au prorata de l'eau et de l'électricité consommée.

Merci de bien vouloir laisser vos coordonnées en mairie dans le cas où ce projet recueille votre attention, la validation ou pas de ce dernier dépendra du nombre de personnes intéressées par ledit projet.

Philippe BEUX

Sauvons la nuit !

Le 14 octobre, à l'occasion du « Jour de la Nuit », le PNRL (Parc Naturel Régional du Luberon) a proposé des animations aux villages qui souhaitent participer à la promotion de l'extinction nocturne. A cette occasion, nous avons eu la chance de recevoir Sergio ILOVAISKY. Lors d'une conférence intitulée "Comprendre et combattre la pollution lumineuse", ce chercheur à l'Observatoire de Haute-Provence a développé les conséquences de l'usage inadéquat et abusif de la lumière artificielle. Il a expliqué notamment comment la pollution lumineuse, véritable gaspillage d'énergie, déréglaient les écosystèmes. Toutes ses informations ont été justifiées par des photos, des tableaux, des cartes et des courbes très parlants.

Tout le monde sait que l'éclairage public coûte très cher aux collectivités locales mais connaît-on son impact sur la

totale ! Comme 4500 espèces de papillons sont nocturnes contre 250 espèces diurnes, la pollinisation est en danger. Sait-on que l'éclairage nocturne a un impact sur les humains en désynchronisant l'horloge interne (que chaque être vivant possède) ? Sergio ILOVAISKY a développé les liens entre le rythme circadien (24 h) et la mélatonine, hormone dite « du sommeil », régulant les cycles chronobiologiques. Il a insisté sur le fait que la composante bleue de la lumière inhibe la sécrétion de mélatonine. Donc attention au choix des ampoules et à la lumière des écrans !

Viens, accompagnée par le PNRL, a fait partie des communes précurseuses en matière d'extinction nocturne de l'éclairage public. Maintenant, en milieu rural, ce sont les communes qui ne la pratiquent pas qui font figure d'exceptions. Même dans les villes, cette extinction se développe.



Mais Viens a des progrès à faire et Serge ILOVAISKY a terminé sa conférence en nous proposant de rejoindre les communes labellisées en participant au concours des « Villes et villages étoilés ». Pourquoi pas ? Cela nous inciterait à améliorer encore la qualité de la nuit tant pour les citoyens que pour l'environnement.

Merci à Serge ILOVAISKY qui a su mettre à la portée de tous (adultes et enfants) ces informations scientifiques très documentées et bien illustrées par de magnifiques photos. Merci également aux amateurs d'astronomie viennois qui, à la suite de la conférence, ont mis à disposition leurs instruments pour nous permettre de profiter de l'extinction nocturne, effective dès 20 h ce soir-là, pour pouvoir observer le ciel.

biodiversité ? La lumière est un piège fatal pour les insectes nocturnes mais au bout de 2 ans, un point lumineux ne piège plus d'espèces remarquables car la décimation a été

Pour ceux qui sortent entre 1h et 6 h du matin et qui craignent de marcher dans l'obscurité, n'oubliez pas d'emporter une lampe dynamo pour éclairer les pierres qui parsèment les rues du village.

Histoire de pois chiches

Des pois chiches qui voyagent librement du Pérou à Viens, plus de 9000 km.

Au Pérou, lors de la cérémonie d'offrande à la Pachamama (terre mère), en fin de cérémonie, le chaman m'a remis deux petites bourses en étoffe péruvienne.

Au printemps 2013, curieuse, je découds l'étoffe, je trouve des graines de haricots, de maïs, de pois chiches, des feuilles de coca. Je sème les 20 graines de pois chiches.

Fin octobre, la récolte est abondante, je partage ma récolte avec Palou pour le jardin de l'Alsh.



Ninou

Les pois chiches péruviens sont semés, au centre aéré, sur plusieurs rangées. Les plans sortent assez rapidement et produisent de merveilleuses coques qui, une fois séchées, nous font penser à de miniatures maracas. La récolte n'est pas fructueuse alors nous les gardons pour une prochaine semence et ainsi de suite chaque année. Mais en février 2017 nous les mélangeons avec des pois chiches de Sault, les semons au jardin partagé, les récoltons, les écossons, les faisons cuire et les dégustons. Espérons que quelques-uns n'aient pas été aussi gourmands que nous et en aient gardés pour une prochaine semence...

Nouvelle année, nouvelle mairie ! (suite)

2012) mais il atteint les performances qui seront exigées dans la future réglementation RT 2020. A titre de comparaison, pour un bâtiment tertiaire de ce type, construit avec des matériaux conventionnels, il faut compter en moyenne 1 500 €/m² pour un bâtiment respectant la RT 2012 et 1 700 €/m² pour un bâtiment atteignant les performances de la RT 2020. Donc ce que l'on peut retenir, c'est que, toutes considérations environnementales mises à part, le coût de notre bâtiment est non seulement proche de celui d'un bâtiment dit "conventionnel" mais il permet en plus de mobiliser plus de subventions qu'un bâtiment classique et il permettra de réduire les charges de fonctionnement durant toute sa vie.

Subventions accordées à ce jour :

Département de Vaucluse : 59 340 €

Conseil régional : 100 000 €

Etat : 178 500 €

Total : 337 840 €



Test d'infiltrométrie



Le réalisateur Daniel CLING et son équipe réalisent un documentaire sur la construction de la nouvelle mairie de Viens (© Photo Jean-Pierre AMET)

Cérémonie du 11 novembre

Lors de cette cérémonie, devant le monument aux morts, Madame le Maire a tout d'abord donné lecture du message de la secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées, puis elle a rendu un vibrant hommage aux soldats fusillés pour l'exemple.

Comme c'est désormais la tradition à Viens, chacun des noms inscrits sur le monument aux morts a été énoncé à haute voix et, pour chacun de ces soldats, un Viennois ou une Viennoise, toutes générations confondues, a déposé un œillet rouge au pied du monument.

Le 11 novembre célébrait cette année le 99^{ème} anniversaire de l'Armistice : dans la perspective du centenaire, en 2018, Madame le Maire a proposé que les Viennois qui le souhaitent se regroupent pour exploiter les documents que la commune ou des habitants possèdent, afin de préparer un hommage particulier aux soldats de Viens morts entre 1914 et 1918.

A l'issue de la cérémonie, tous les participants ont partagé un moment de convivialité devant la mairie.



ETAT CIVIL

Décès :

Denis GARDIOL, le 10 juillet 2017
 Marie-Claude CHANSON, le 9 août 2017
 Jean BELLEN, le 31 août 2017
 Amédée PES, le 31 août 2017
 André ALESSIO, le 2 septembre 2017
 Georges ATTANASIO, le 24 septembre 2017
 Robert BONNEFOY, le 7 octobre 2017
 Jean-Marc ATTANASIO, le 10 novembre 2017
 Marius CROTAL, le 12 novembre 2017

Naissances :

Karl VISHAUPT, né le 2 août 2017
 Calixte PIPAUD, né le 4 août 2017

Mariages :

Aude-Marie HEURLEY et Benoît MANUEL, mariés le 9 septembre 2017

Compteurs Linky

Sans revenir sur les informations que nous vous donnions dans le bulletin municipal de juillet dernier, nous voulions vous confirmer que la municipalité de Viens continue de s'opposer à la pose des compteurs Linky sur la commune. A l'instar de près de 500 communes en France, la mairie d'Apt s'est elle aussi prononcée contre la pose de compteurs Linky en séance du 31 octobre dernier.

Un collectif "Stop-Linky" s'est depuis monté sur le Pays d'Apt.

Mais ces initiatives communales et collectives ne suffiront peut-être pas à empêcher l'installation de ce compteur chez vous. Si vous souhaitez refuser ce compteur, nous vous rappelons les éléments suivants :

Si le compteur est chez vous : appartement, maison ou jardin, il est sur une propriété privée. Les collectifs appellent à en refuser l'accès aux installateurs et à résister aux intimidations. En parallèle, il faut tout de même faire les démarches pour signifier votre refus par courriers adressés à Enedis et au Syndicat d'Electrification Vauclusien (modèles disponibles sur internet).

Si le compteur est à l'extérieur de votre maison ou dans des parties communes, seuls les recours administratifs et juridiques peuvent agir.

AGENDA

Retrouvez toutes les manifestations du 1er semestre 2018
 sur le flyer inséré dans ce bulletin

(Suite de l'édito)

L'Etat se désengage de ses responsabilités en transférant la compétence de sa gestion sur les communautés de communes, en imposant la taxe dite "GEMAPI" que les contribuables vont devoir payer, tout en réduisant, de 30 %, sa participation aux « Agences de l'eau » qui, jusqu'à maintenant, aidaient substantiellement les collectivités dans la réalisation des ouvrages liés au traitement de l'eau. A Viens, il sera plus que jamais nécessaire de faire des efforts pour que chacun diminue sa consommation d'eau.

Mais 2017 a été une année particulière où les Viensois ont eu l'occasion de construire pour la collectivité. Les chantiers participatifs ont reçu un vif succès : les participants ont pu apprendre des techniques utilisant des matériaux locaux (paille, fibre de bois et terre pour les murs de la nouvelle mairie, pierres pour les restanques des jardins partagés) dans une ambiance sérieuse mais très conviviale.

Que 2018 voit l'aboutissement de ces chantiers dans le même esprit et permette de se lancer dans de nouveaux projets avec la même envie ! Que tous ceux qui ont déjà participé à ces journées citoyennes soient vivement remerciés et que tous ceux qui souhaitent vivre des moments de partage très gratifiants, dans le travail pour le collectif, n'hésitent pas à les rejoindre !

Mireille Dumeste,
 Maire de Viens



Fontaine basse restée en eau cet été malgré la sécheresse exceptionnelle

Mairie de Viens

Horaires d'ouverture :

Lundi-jeudi
 9h-12h
 14h-17h (sauf du 12/07 au 23/08)
 Mardi-vendredi
 9h-12h
 (fermée le mercredi)

Coordonnées

Tél : 04 90 75 20 02
 Fax : 04 90 75 31 10

mél :
 commune-de-viens@wanadoo.fr

Site internet :
www.mairiedeviens.fr

Place de l'Ormeau
 84750 VIENS



Bulletin réalisé et imprimé en
 mairie de Viens

